

Accompagnant Educatif Petite Enfance – AEPE – Certificat Aptitude Professionnelle (CAP)

Avec 800 000 naissances par an, les besoins en personnes qualifiées sont importants dans les structures liées à la petite enfance. Avec un CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, vous pouvez :

- **travailler en structures collectives** (crèches, garderies, écoles maternelles...) ;
- **travailler à domicile en tant qu'assistant(e) maternel(le)**, après avoir obtenu l'agrément du conseil départemental.

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance peut aussi constituer une **première étape pour préparer d'autres diplôme ou concours** : ATSEM, Auxiliaire de puériculture, Aide-soignant(e)...

La formation permet à celles et ceux qui ont une passion pour la petite enfance d'en faire un métier en acquérant les bases d'une pratique professionnelle.

Le but des cours dispensés est d'apporter une bonne connaissance des besoins de l'enfant, de son processus de développement physique et psychologique, des activités adaptées en fonction des âges, des maladies infantiles, des gestes de premiers secours, de l'hygiène et de la sécurité, de l'alimentation des nourrissons et jeunes enfants...

Objectifs

À l'issue de la formation l'apprenant devra être en capacité :

- d'accompagner le développement du jeune enfant ;
- d'exercer son activité en milieu collectif ;
- d'exercer son activité en milieu individuel.

Public concerné et Prérequis

Public :

Demandeurs d'emploi ou salariés, inscrits dans une démarche visant une validation professionnelle dans le secteur de l'accompagnement à la petite enfance.

Prérequis :

Le candidat réunit ces cinq conditions :

- être âgé de 18 ans pour passer l'examen du CAP ;

- avoir un niveau équivalent ou supérieur à un niveau 3 ;
- avoir déposé son dossier d'inscription complet ;
- être déclaré admis à l'issue des épreuves de sélection / Positionnement ;
- disposer à l'entrée en formation d'un dispositif de financement des coûts pédagogiques.

Programme

Programme dispensé :

- UP1 – Accompagner le développement du jeune enfant (176h)
- UP 2 – Exercer son activité en accueil collectif (45h)
- UP3 – Exercer son activité en accueil individuel (45h)
- PSE (35h)
- Réalisation d'un Chef d'œuvre pour les apprentis (35h)
- Périodes en entreprises (490h)
- Accompagnement individualisé.

Notre démarche pédagogique

- une pédagogie active et participative ;
- des mises en situation professionnelle et des analyses de pratiques ;
- un accompagnement et un suivi individualisés.

Moyens techniques

- Salariés en alternance: contrat de professionnalisation, Pro-A ou contrat d'apprentissage.

Dans le cadre des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, la formation étant prise en charge financièrement, aucune contribution financière ne sera demandée à l'apprenant.

- Demandeurs d'emploi: demande d'acceptation de prise en charge de la formation auprès de votre conseiller France Travail.
- Salariés en transition professionnelle: CPF de transition professionnelle (Transitions pro) après dépôt et étude de votre dossier auprès de leurs services.
- Compte personnel de formation (CPF) .

Nous vous accompagnons au montage de votre dossier de financement, contactez-nous.

Dans tous les cas, merci de nous contacter pour toute demande de devis.

En savoir plus

Pour en savoir plus sur :

- **Les débouchés (rubrique secteur d'activité et type d'emploi) :**
[RNCP38565 – CAP – AEPE](#)
- **La possibilité de valider un/ou des blocs de compétences (rubrique blocs de compétences) :**
[RNCP38565 – CAP – AEPE](#)
- **Les équivalences ou passerelles :**
[education.gouv – BO – CAP AEP](#)
- **Le taux d'insertion en emploi :**

En attente de la mise à jour de la fiche RNCP. Vous pouvez consulter les résultats inserjeunes : [InserJeunes \(education.gouv.fr\)](#)

Certification

Code RNCP : 38565

Certificateur : ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Date d'enregistrement de la certification : 22/01/2024

Evaluation

Modalités d'examen :

- **Le diplôme est validé par le Rectorat de Poitiers.**
- Le diplôme est obtenu grâce à la validation des épreuves professionnelles et d'enseignement général (épreuves écrites et orales).
- Le diplôme est attribué sur la base de la moyenne des 3 épreuves professionnelles.
- Les durées en centre et en entreprise doivent être respectées.

Pourquoi choisir IFP Atlantique ?

- 16 candidats présentés au diplôme dont 1 apprentie.
- 93,75 % de réussite et 6,25 % de réussite partielle.
- 100 % de réussite en apprentissage.

- 79 % de nos diplômés sont en emploi 3 mois après obtention de leur diplôme (session 2024).
- 1 apprentie inscrite. 0 % d'abandon. 0 % de rupture de contrat. 0 % de poursuite d'étude.
- 98,96 % de satisfaction (enquête réalisée auprès de 16 apprenants).

FORMATION INITIALE

Durée : Formation en alternance sur 7 mois avec : formation en centre théorique et technique (jusqu'à 336h) + stage pratique en structure (14 semaines)

Tarif : Merci de nous contacter pour toute demande de devis.

Niort

Date(s) :

du 07/10/2026 au 12/05/2027

Périgny

Date(s) :

du 05/10/2026 au 14/05/2027

Demande de contact

[Pré inscription](#)

[Demande de devis](#)

Dernière modification le 8 décembre 2025 à 14h16

IFP ATLANTIQUE

Rond-Point de la République, 17 180 PERIGNY

05 46 50 52 80

contact@ifpatlantique.fr